

XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXX XXX
XXXX XXXXXXXXXXX XX XXXXXXXX

1. Nr. 00000005
2. Date de l'entrée : 00000000
Date de la sortie : 00000000
3. Débiteur des revenus
SPF JUSTICE
PORTE DE HAL 109
1000 BRUXELLES

FICHE 281.10 REVENUS 2018						
5. Situation de famille	Cjt.	Enf.	Autres	Divers	6. Etat civil : C	
	00	00	00			
					8. N° national : xxxxxxxxxxxx N° de matricule : xxxxxxxxxxx xx	Montant
9. REMUNERATIONS						
a) Rémunérations :						25.101,68
b) Avantages de toute nature						0,00
A. TOTAL: (9a + 9b)						25.101,68
<i>B. Rémunérations ordinaires autres que visées sous "C" et comprises dans le total "A" :</i>					250	25.101,68
<i>C. Rémunérations pour préavis presté qui entrent en ligne pour l'exonération comprises dans le total "A" :</i>					306	0,00
10. REVENUS TAXABLES DISTINCTEMENT :						
a) Pécule de vacances anticipé :					251	0,00
b) Arriérés :						
1° ordinaires (autres que visés sous 2°) :					252	0,00
2° pour préavis presté qui entrent en ligne pour l'exonération :					307	0,00
c) Indemnités de dédit :						
1° qui entrent en ligne pour l'exonération :					262	0,00
2° autres :					308	0,00
d) Rémunérations du mois de décembre (Autorité publique) :						
1° ordinaires :					247	0,00
2° pour préavis presté qui entrent en ligne de compte pour l'exonération :					309	0,00
16. PC PRIVE : Montant de l'intervention de l'employeur :					240	0,00

Suite au verso

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de:

Contact : TEAMJ - xxxxxxxxxxxxxxxx xxx

Tel: xxxxxxxxxxxxxxxx

Website : WWW.TRAITEMENTS.FGOV.BE

.be

E-mail: INFOTRAITEMENTS@PERSOPOINT.BE

17. INTERVENTION DANS LES FRAIS DE DEPLACEMENT :			
a) Transport public en commun :			0,00
b) Transport collectif organisé: NON			
c) Autre moyen de transport :			0,00
d) TOTAL :	254		0,00
19. RETENUES POUR PENSIONS COMPLEMENTAIRES :		285	0,00
a) Cotisations et primes normales			
22. PRECOMPTE PROFESSIONNEL :		286	4.404,39
23. COTISATIONS SPECIALES POUR LA SECURITE SOCIALE :		287	0,00
24. PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC SANS CONTRAT DE TRAVAIL :		290	<input checked="" type="checkbox"/> oui
25. BONUS A L'EMPLOI :		284	0,00
26. RENSEIGNEMENTS DIVERS :			
a) Déplacements à vélo: Km 0 Indemnité totale :			0,00
b) Dépenses propres à l'employeur: NON			0,00
e) Rémunérations pour préavis presté : date de notification du préavis : 00000000			

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de:

Contact : TEAMJ - xxxxxxxxxxxxxx xxx

Tel: xxxxxxxxxxxxxx

Website : WWW.TRAITEMENTS.FGOV.BE

.be

E-mail: INFOTRAITEMENTS@PERSOPOINT.BE

Service Public Fédéral
FINANCES

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA FISCALITE
IMPOTS SUR LES REVENUS**

Modèle de fiche établi en exécution des art. 32, 33 et 92 de l'AR/CIR 92

AVIS IMPORTANT AUX BENEFICIAIRES DES REVENUS

Dans votre propre intérêt, il est souhaitable que vous conserviez cette fiche. Elle ne doit pas être jointe à la déclaration à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des non-résidents.
